L’institution Archives du Maroc a été créée en vertu de la Loi 69-99 relative aux archives, promulguée le 30 novembre 2007. Archives du Maroc a été érigé en établissement public stratégique en 2012.

**1.Missions :**

* Promouvoir et coordonner le programme de gestion des archives courantes et intermédiaires des services de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics et des organismes privés chargés de la gestion d'un service public ;
* Sauvegarder et promouvoir la mise en valeur du patrimoine archivistique national ;
* Etablir la normalisation des pratiques de collecte, de tri, d'élimination, de classement, de description, de conservation préventive, de restauration et de substitution des supports d'archives ;
* Promouvoir le domaine des archives par la recherche scientifique, la formation professionnelle et la coopération internationale.

En des termes plus clairs :

* Accompagner et assister les services de l’Etat et les collectivités locales dans l’élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de gestion des archives ;
* Collecter, traiter et conserver les archives définitives (historiques) de ces services de l’Etat, des collectivités locales et du privé ;
* Communiquer aux chercheurs et au grand public ce patrimoine archivistique ;
* Mettre en valeur ce patrimoine par l’organisation d’activités pédagogiques, culturelles et scientifiques.